



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique

N° AMM : FR-2025-0004

---

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique **GHC POOL CHLOR**,

de la société

GHC Gerling, Holz & Co. Handels GmbH

enregistrée sous le numéro

BC-CV086966-98

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 01 août 2024 concernant le produit de référence ARCHE CHLORINE POOL (AMM n°FR-2024-0039),

Considérant que la composition du produit GHC POOL CHLOR est identique à celle du produit de référence susmentionné,

### Article 1<sup>er</sup>

La mise à disposition sur le marché du produit biocide identique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 01 juin 2033.



En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 30/04/2025

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilieur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	GHC POOL CHLOR
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	GHC POOL CHLORINE GHC POOL CHLORE

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b> GHC GERLING, HOLZ & CO. HANDELS <b>Adresse</b> RUHRSTRÄSE 113 22761 HAMBURG ALLEMAGNE
<b>Numéro de demande</b>	BC-CV086966-98
<b>Type de demande</b>	Autorisation nationale d'un produit identique (NA-BBP)
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2025-0004
<b>Date d'autorisation</b>	Se reporter à la date de signature de la présente décision
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	01/06/2033

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	GHC GERLING, HOLZ & CO. HANDELS
<b>Adresse du fabricant</b>	RUHRSTRÄSE 113 22761 HAMBURG ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	RUHRSTRÄSE 113 22761 HAMBURG ALLEMAGNE KINZIGHEIMER WEG 109 63450 HANAU ALLEMAGNE SIEMENSSTRÄSE 20 41542 DORMAGEN ALLEMAGNE BREITENAU 15 85232 BERGKIRCHEN ALLEMAGNE LÖBEJÜNER STRÄSE 21 06193 WETTIN-LÖBEJÜN OT MERBITZ ALLEMAGNE WALDSTRÄSE 13 64584 BIEBESHEIM ALLEMAGNE AM HAUPTTOR / BAU 3651 06237 LEUNA ALLEMAGNE



<b>Nom du fabricant</b>	GHC INVEST S.R.O.
<b>Adresse du fabricant</b>	KORUNOVACNI 103/6 170 00 PRAHA 7 REPUBLIQUE TCHEQUE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	KORUNOVACNI 103/6 170 00 PRAHA 7 REPUBLIQUE TCHEQUE
	TOVARNI 157 277 11 NERATOVICE REPUBLIQUE TCHEQUE
	NA LETISTI 415/104 750 02 BOCHOR OKRES PREROV REPUBLIQUE TCHEQUE
	MINICKÁ 635 278 01 KRALUPY NAD VLTAVOU REPUBLIQUE TCHEQUE

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	NOBIAN INDUSTRIAL CHEMICALS BV
<b>Adresse du fabricant</b>	VELPERWEG 76 6824 BM ARNHEM PAYS-BAS
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	HAUPTSTRASSE 47 49479 IBBENBÜREN ALLEMAGNE
	ELEKTROLYSESTR. 1 06749 BITTERFELD ALLEMAGNE
	INDUSTRIEPARK HÖCHST GEB. B598 65926 FRANKFURT AM MAIN ALLEMAGNE

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	ARKEMA FRANCE
<b>Adresse du fabricant</b>	ROUTE NATIONALE 85 38560 JARRIE FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ROUTE NATIONALE 85 38560 JARRIE FRANCE

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	CABB GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	LUDWIG HERMANN STR. 100 86368 GERSTHOFEN ALLEMAGNE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	LUDWIG HERMANN STR. 100 86368 GERSTHOFEN ALLEMAGNE
---	--

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	DONAU CHEMIE AG
<b>Adresse du fabricant</b>	KLAGENFURTER STR. 17 9371 BRÜCKL AUTRICHE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	KLAGENFURTER STR. 17 9371 BRÜCKL AUTRICHE

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	INOVYN CHLORVINYLS LIMITED
<b>Adresse du fabricant</b>	SOUTH PARADE WA7 4JE RUNCORN ROYAUME-UNI
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	SOUTH PARADE WA7 4JE RUNCORN ROYAUME-UNI

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	METAUX SPECIAUX (MSSA S.A.S.)
<b>Adresse du fabricant</b>	111 RUE DE LA VOLTA 73600 SAINT MARCEL FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	111 RUE DE LA VOLTA 73600 SAINT MARCEL FRANCE

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	PCC ROKITA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	UL. SIENKIEWICZA 4 56-120 BRZEG DOLNY POLOGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	UL. SIENKIEWICZA 4 56-120 BRZEG DOLNY POLOGNE

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	PPC SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	95 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68800 THANN CEDEX FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	95 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68800 THANN CEDEX FRANCE



<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré à partir de chlore gaz gazeux
<b>Nom du fabricant</b>	VENCOREX FRANCE SAS
<b>Adresse du fabricant</b>	RUE LAVOISIER 38800 LE PONT DE CLAIX FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	RUE LAVOISIER 38800 LE PONT DE CLAIX FRANCE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore	Chlore	Libérateur de chlore actif	7782-50-5	231-595-5	100
Chlore actif libéré à partir de chlore gazeux	-	Substance active	-	-	100

### 2.2. Type de formulation

GA - Gaz

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Gaz comburants, catégorie 1 Gaz liquéfié Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aigüe, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (catégorie 3) Toxicité aigüe pour le milieu aquatique, catégorie 1
Mentions de danger	H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H331 : Toxique par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H331 : Toxique par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.



Conseils de prudence	<p>P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P244 : Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.</p> <p>P261 : Éviter de respirer les gaz.</p> <p>P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...</p> <p>P304 + P340 + P311 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.</p> <p>P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P376 : en cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P410 + P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de l'eau des piscines en traitement continu

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système clos, dosage automatique.</p> <p>Les contenants de chlore sont raccordés à un système de dosage automatisé par des professionnels.</p> <p>Les produits sont dosés via un réservoir ou une cuve tampon à l'aide d'un système de pompage automatique, ou directement dans le flux d'eau. Dans tous les cas, un filtre mécanique est présent pour nettoyer l'eau.</p>



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Traitements continus 1,4 mg chlore actif / L
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Cylindres en acier inoxydables de 4,8-140 L (6 – 175 kg Cl <sub>2</sub> ) avec soupape de réduction de pression en acier inoxydable/laiton/polyfluorure de vinylidène/nickel  Fûts en acier inoxydables de 400 – 1000 L (500 - 1250 kg Cl <sub>2</sub> ) avec soupape de réduction de pression en acier inoxydable/laiton/polyfluorure de vinylidène/nickel

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées.
- Veiller à ce que le produit soit entièrement mélangé à l'eau.
- Mesurer en continu la concentration en chlore actif et le pH de l'eau de la piscine.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection de l'eau des piscines en traitement choc

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos, dosage automatique. Les contenants de chlore sont raccordés à un système de dosage automatisé par des professionnels. Les produits sont dosés via un réservoir ou une cuve tampon à l'aide d'un système de pompage automatique, ou directement dans le flux d'eau. Le traitement choc est généralement effectué pendant la nuit, lorsque les piscines ne sont pas utilisées. Dans tous les cas, un filtre mécanique est présent pour nettoyer l'eau.



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Traitements choc 6,7 mg chlore actif / L (temps de contact : 10 min)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Cylindres en acier inoxydables de 4,8-140 L (6 – 175 kg Cl <sub>2</sub> ) avec soupape de réduction de pression en acier inoxydable/laiton/polyfluorure de vinylidène/nickel  Fûts en acier inoxydables de 400 – 1000 L (500 - 1250 kg Cl <sub>2</sub> ) avec soupape de réduction de pression en acier inoxydable/laiton/polyfluorure de vinylidène/nickel

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées.
- Veiller à ce que le produit soit entièrement mélangé à l'eau.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs.
- Ne pas autoriser la réentrée dans la piscine jusqu'à ce que la concentration soit redescendue à 3 mg/L de chlore actif pour les piscines ou à la limite nationale.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection de l'eau des piscines, des spas et des jacuzzis, exploitées avec des exigences élevées en matière d'hygiène, en traitement continu

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries (incluant les légionnelles) Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos, dosage automatique.  Les contenants de chlore sont raccordés à un système de dosage automatisé par des professionnels.



	Les produits sont dosés via un réservoir ou une cuve tampon à l'aide d'un système de pompage automatique, ou directement dans le flux d'eau. Les niveaux de pH et de désinfectant sont contrôlés en permanence. Dans tous les cas, un filtre mécanique est présent pour nettoyer l'eau.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Traitements continu Bactéries, virus : 0,6 - 1,2 mg chlore actif / L Légionnelles : 1,2 - 1,4 mg chlore actif / L
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Cylindres en acier inoxydables de 4,8-140L (6 – 175 kg Cl <sub>2</sub> ) avec soupape de réduction de pression en acier inoxydable/laiton/polyfluorure de vinylidène/nickel  Fûts en acier inoxydables de 400 – 1000 L (500 - 1250 kg Cl <sub>2</sub> ) avec soupape de réduction de pression en acier inoxydable/laiton/polyfluorure de vinylidène/nickel

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines, des spas et des jacuzzis reliés à un réseau d'eaux usées.
- Uniquement pour les piscines, les spas et les jacuzzis exploités avec des exigences hygiéniques élevées conformément aux réglementations ou recommandations nationales<sup>1</sup>. Pour ces piscines, spas et jacuzzis, les exigences suivantes doivent être respectées :
  - Pour le traitement de l'eau, des traitements combinés appropriés avec filtration, flocculation, oxydation et/ou adsorption doivent être utilisés en combinaison avec la chloration (par exemple, flocculation + filtration multicouche + chloration, OU flocculation + adsorption sur charbon actif en poudre + ultrafiltration + chloration) conformément aux réglementations ou recommandations nationales.
  - Veiller à ce que le système hydraulique des bassins soit établi de manière à assurer une distribution optimale du désinfectant dans un bassin bien alimenté et à évacuer les contaminants.
  - Veiller à ce que les paramètres de l'eau (y compris le pH, le potentiel d'oxydoréduction, la turbidité et la coloration) soient conformes aux limites spécifiées dans les réglementations ou recommandations nationales. Par exemple, pH entre 6,5 et 7,5, potentiel redox contre Ag/AgCl 3,5 m KCl avec au moins 750 mV pour 6,5 ≤ pH ≤ 7,3 et au moins 770 mV pour 7,3 < pH ≤ 7,5, turbidité jusqu'à 0,5 FNU (Formazine Nephelometric Units).
  - Mesurer et réajuster en permanence la concentration en chlore actif et le pH grâce à un système de surveillance et de dosage automatique.
  - Assurer un renouvellement suffisant de l'eau de la piscine avec de l'eau fraîche de qualité potable (au moins 30 litres par baigneur, par exemple en moyenne journalière) afin de maintenir à un faible niveau la concentration des substances qui ne peuvent être éliminées par le traitement de l'eau.
  - Nettoyer régulièrement le fond et les parois des bassins et rincer les filtres.
  - Contrôler régulièrement la qualité de l'eau et les installations techniques.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation



#### **4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

Se référer aux conditions d'utilisation spécifiques par usage

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Les installations de désinfection doivent être inaccessibles au grand public et aux animaux domestiques.
- Utiliser uniquement pour les systèmes de chlore gazeux en technologie sous vide afin d'éviter les émissions de chlore gazeux.
- Les mesures de gestion du risque suivantes sont requises durant la connexion et déconnexion des cylindres/tambours à gaz ainsi que durant l'entretien et la réparation des systèmes de tuyauterie de gaz :
  - Un système d'alarme (valeur de déclenchement correspondant à l'AEC : 0,5 mg de chlore actif /m<sup>3</sup>) doit être mis en place pour déclencher les procédures de sécurité telles que le port d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conformément à la norme CEN EN 14387:2021 (ou équivalent). Les capteurs électrochimiques utilisés pour les mesures doivent être capables de détecter diverses espèces chlorées en plus du chlore lui-même. Les capteurs doivent mesurer l'exposition même lorsque les opérateurs portent un équipement de protection respiratoire.
  - L'application d'une ventilation locale par aspiration (LEV) (conformément à la législation nationale) pour éviter les émissions de chlore.
  - Par mesure de précaution en cas de fuite de gaz, au moins un appareil respiratoire à épuration d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH2/TM2) ou un masque complet avec filtre à gaz (type de filtre (lettre de code, couleur) conforme à la norme CEN EN 14387:2021 (ou équivalent) (à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) doit être à portée de main lors du remplacement des bouteilles/fûts de gaz.

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Non applicable.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.



## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Réservoirs sous pression hermétiques : en raison de ses propriétés chimiques et physiques, le chlore gazeux est toujours stocké dans des récipients dédiés en carbone/acier dotés de vannes spéciales dédiées. Les emballages de chlore destinés à être utilisés au sein de l'UE doivent être construits et étiquetés conformément à la directive relative aux équipements sous pression transportables (TPED<sup>2</sup>) et à l'ADR<sup>3</sup>. Remplissage maximum 1,25 kg/l (80% du volume environ).
- Conserver les récipients contenant du chlore bien fermés et conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Visser fermement le joint de protection de sortie de valve et le capuchon de protection de valve lors du stockage. Empêcher les cylindres de tomber. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil, la température du récipient ne doit jamais être inférieure à 15°C et > 50°C. Le chlore doit être tenu à l'écart des produits réactifs (matières à éviter : agents réducteurs, matières combustibles, métaux en poudre, acétylène, hydrogène, ammoniac, hydrocarbures et matières organiques).
- Les récipients à chlore doivent être conformes aux dispositions de l'ADR. Les récipients de chlore sont remplis de chlore par les producteurs, transportés chez les clients pour utilisation et récupérés par les producteurs pour être remplis à nouveau.
- Les conteneurs doivent être stockés sous clé.

## 6. Autre(s) information(s)

- Les titres complets des normes EN mentionnées au point 5.2 sont les suivants : EN 14387:2021- Appareils de protection respiratoire - Filtres anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage.